Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Septembre 1899. No. 45.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "

N. B. Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS

Pour ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, 5 Rue Daunot à Alfortville, près Paris-Seine, qui a seule le Monopole de la responsabilité exclusive des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

DREYFUS LIBRE.

Le président de la République Française, M. Loubet, vient de gracier Dreyfus. L'ex-capitaine est donc libre de ses entraves. L'état chancelant de sa santé ajouté au désir de voir la paix revenir, a motivé cette action. Les dreyfusards annoncent qu'ils vont continuer l'agitation jusqu'à la réhabilitation de Dreyfus. Il est probable cependant que la majorité des Français va se désintéresser, et avec raison, de cette affaire. Dreyfus, Zola et autres personnages du même acabit, vont faire du bruit pendant quelques semaines, disons quelques mois, et tout va rentrer dans l'ordre.

Notes Diverses

La Banque Jacques Cartier reprendra ses opérations le 15 octobre.

"L'Oiseau - Mouche," journal du séminaire de Chicoutimi, vient de faire sa réapparition, après les vacances. Bonjour !

Nous accusons réception avec remerciements, d'un manuel de Saint-Antoine de Padoue, publié par la Maison de l'Ange Gardien, 85 rue Vernon, Boston, Mass.; Tout comme le manuel de cantiques dont nous parlions la semaine dernière, le livre de saint Antoine fait honneur aux éditeurs.

Dit la "Gazette" de Montreal: "Ceux qui prêchent le "boycott" de l'exposition de Paris ont plusieurs mois devant eux pour se calmer et revenir à d'autres sentiments, avant d'avoir à acheter leurs billets de passage. D'ailleurs bon nombre de ceux-là n'étaient certainement pour y aller, dans tous les cas."

Le "Courrier du Canada" vient de publier un admirable article pour défendre la France contre les outrages que lui a valus le dénouement de l'affaire Dreyfus. Cet écrit cingle, du commencement à la fin, les vertueuses nations qui se scandalisent des choses de France afin de faire oublier ce qui se passe chez elles. Nous avions d'abord voulu reproduire cet article, avec celui du Trifluvien, intitulé : "le Juif, la maçonnerie et la France." L'espace ne nous le permettant pas, nous devons nous contenter d'exprimer à nos confrère la satisfaction que nous avons goutée à ces lectures.

Nous avons le regret d'apprendre que M. l'abbé Morin a été rappelé de sa mission de Colonisateur de l'Alberta et a été nommé vicaire à St-Jean-Baptiste de Montréal. Pour quiconque a suivi les progrès de la colonisation dans ce district, les travaux accomplis, les obstacles et les difficultés de toutes sorte vaincues, il faut admirer l'homme qui a pu accomplir toutes ces choses. Les paroisses de Morinville de Saint-Pierre, Beaumont, Ste-Emérence, St Albert, St. Emile, Vègreville, Notre-Dame de Lourdes, sont autant de preuves de dévouement de la part de M. l'abbé Morin. Nous sommes sûrs que M. Morin, ne se désintéressera pas de son œuvre.

LES FINANCES FEDERALES

SURPLUS OU DÉFICIT ?

L'état de situation financière du Canada, révision faite de tous les rapports, pour l'exercice finissant le 30 juin dernier, est le suivant au chapitre du fonds consolidé :

Recettes totales......	$46,796,968
Dépenses..................	41,760,343
Excédent de recettes	$5,036,625

Mais si nous ajoutons à ces dépenses, les déboursés à compte du capital, nous arrivons à $50,-891,115, soit $9,130,772, affectées aux chemins de fer et aux canaux, etc.,—soit enfin à un déficit de $4,094,747.

L'effet, quelle que soit la comptabilité que l'on suive, est le même sur la dette, qui était de $264,086,358, nette, le 30 juin 1898, et a monté à $266,054,711, le 30 juin dernier.

FRANC-MACON

HAUT GRADÉ

LE 31e DEGRÉ

M. Ribès-Méry écrit dans "l'Express du Midi" :

On avait vaguement dit que Dreyfus était franc-maçon.

"Mais personne, que nous sachions, n'en avait encore fourni la preuve certaine.

Or, ce matin, un de nos lecteurs est venu dans nos bureaux nous apporter cette preuve, sous la forme du "Bulletin officiel du Suprême Conseil de France."

Première année, No 1. Portant la date de janvier 1893.

Ce numéro du "Bulletin" imprimé à Paris, chez Renaudie, rue de Seine, 96, se compose de 32 pages in-8o raisin, encartées dans une couverture couleur crême, au dos de laquelle on lit :

SECRETARIAT GENERAL DU SUPREME CONSEIL DE FRANCE, 42,
RUE ROCHECHOUART, 42,
PARIS

Or, aux pages 8 et 9 de cette brochure "officielle" nous trouvons ce qui suit parmi les nominations faites à la date du 26 octobre 1893, par le conseil suprême :

PROMOTIONS A DE HAUTS GRADES

Sont promus au 32e degré : (Suivent les noms de signataires). Sont promus au 31e degré, les III... GG... Chev. ALFRED DREYFUS et Obenmayer, Frédéric-Joseph, de l'Aréopage No. 3, 9, "Lutetia."

Comme on le voit, il n'y a pas d'erreur possible, c'est bien de Dreyfus qu'il s'agit.

De Dreyfus, élevé à un grade suprême de la maçonnerie, ce qui prouve qu'il appartenait depuis longtemps à la ténébreuse compagnie, car on n'arrive à ces grades supérieurs qu'après avoir fait un long stage et donné de nombreux gages d'asservissement au suprême conseil.

Il nous a paru curieux de savoir quels étaient les travaux ordinaires des affiliés. Et nous en avons trouvé la nomenclature à la page 27 du même opuscule.

La voici :

QUESTIONS A ETUDIER

"Le Cléricalisme" :

La Morale.—Les Morales Religieuses.

La Politique Concordataire.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat, immédiatement, différée.

L'application du droit commun aux Eglises.

Des lois restrictives réglant la police des cultes.

Des privilèges actuels du clergé catholique

Des congrégations : en France.

Des congrégations : aux colonies et pays de protectorat.

Des congrégations : à l'étranger et notamment en Orient.

Des aumôniers.

De l'enseignement congréganiste.

La neutralisation confessionnelle des Ecoles et la révision des livres classiques.

Du but des œuvres religieuses d'assistance, etc., etc.

Cérémonies et fêtes civiques substituées aux cérémonies et fêtes religieuses.

On voit par ce programme que si nous sommes, parfois, obligés de nous occuper des francs-maçons et de ce qui se triture dans leurs caves, les francs-maçons ne cessent pas un instant de s'occuper des catholiques et de rechercher les moyens de les priver de toutes libertés en préparant ces projets de loi auxquels le peuple reste étranger et qu'on lui fait ensuite avaler, quelque répugnance qu'il éprouve.

Et après ? va-t-on nous dire : ce que vous nous racontez là peut être intéresssant pour vos lecteurs, mais cela prouve-t-il que Dreyfus soit coupable ?

Non, évidemment.

La culpabilité de Dreyfus est étayée sur des pièces autrement graves et probantes.

Mais savez-vous ce que prouve le document que nous venons de publier.

Que les amis du juif Dreyfus qui crient à l'intolérance catholique, qui nous accusent de détester Dreyfus tout simplement parce qu'il est juif et de vouloir recommencer les guerres de races et de religion sont pris, grâce à ce document, en flagrant délit d'un mensonge qui retourne contre eux toutes leurs accusations.

Ce n'est pas le lapin catholique qui a commencé. C'est le juif Dreyfus, qui, dès 1893, était un grand dignitaire d'une loge dans laquelle on mettait à l'étude tous les moyens de persécution à employer contre les catholiques.

L'homme qui avait dit: Il nous est parfaitement indifférent que l'Alsace soit allemande ou française. Partout où nous sommes, nous emportons notre Dieu avec nous."

Cet homme-là n'avait pas abandonné sa religion, renié sa foi en entrant dans la franc-maçonnerie.

C'était un dévot de la juiverie.

Et il n'était entré dans les loges que pour coopérer à leur action ténébreuse, haineuse contre nos croyances, contre la religion à laquelle sont attachés, depuis la fondation de leur nationalité, des millions de Français.

Dreyfus était un fanatique, Dreyfus était un ennemi acharné de la France catholique, de la France de Clovis, de sainte Geneviève, de saint Louis et de Jeanne d'Arc, de la fille aînée de l'Eglise.

De cette France, il avait horreur.

Voilà ce que prouve l'affiliation de Dreyfus à la franc-maçonnerie.

Si l'on cherchait bien, combien en trouverait-on dans les loges qui, appartenant à des confessions diverses, professent les mêmes sentiments.

Et puis, la découverte que nous venons de faire prouve encore autre chose.

On se demandait pourquoi la franc - maçonnerie tout entière avait pris parti pour Dreyfus.

Etait-ce donc vraiment l'amour de la justice, la soif de la vérité, qui les avait groupés sous l'étendard de la révision ?

Allons donc !

Ils défendaient un des leurs, un de leurs hauts dignitaires, un de leurs chefs.

Que celui-là fut un traître à la France, cela importait peu.

Il n'avait pas trahi la maçonnerie, la maçonnerie lui devait son appui, et peut-être y avait-il compté le jour où il perpétra sa trahison.

Le gouvernement n'était-il pas aux ordres des loges ?

Si le crime était découvert, on donnerait au gouvernement l'ordre d'étouffer l'affaire, et le gouvernement obéirait.

Ah ! cela ne prouve rien, dira-t-on.

Eh bien ! nous pensons, nous, que l'affiliation de Dreyfus à la franc-maçonnerie jette, au contraire, sur cette triste affaire, une lumière inattendue qui éclaire bien des attitudes, des alliances, des complicités, restées obscures jusqu'à présent.

JULES RIBÈS-MÉRY.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons déjà eu occasion de parler, dans notre journal, de la "Maison de l'Ange Gardien de Boston," qui est, vous le savez, la providence des enfants orphelins catholiques. Eh ! bien nous devons revenir à la charge et faire connaître davantage cette si belle œuvre des Frères de la Charité, sous la direction desqudls est ce magnifique établissement, et ce, en vous informant que nous venons de recevoir le beau "Manuel de Saint Antoine de Padoue" qu'ils viennent de publier avec l'aide de leurs élèves. Cet ouvrage ferait honneur à n'importe quel établissement, tant sous le rapport des illustrations, qui ont été faites par un artiste distingué, que sous le rapport de l'impression et de la reliure. Cet ouvrage contient d'abord la Vie de Saint Antoine, une description des principaux sanctuaires en l'honneur de ce grand saint, des cantiques, le chapelet, la neuvaine, ainsi qu'une foule de prières et les exercices se rapportant à sa dévotion.

Nous ne pouvons faire autrement que de conseiller à nos lecteurs d'envoyer 20 centins en timbres poste, américains ou canadiens, au Revérend Frère Jude, Supérieur, qui vous adressera aussitôt cette jolie publication, dont il a lieu d'être fier, vu qu'elle a été faite par les jeunes orphelins de la Maison

Nouvelles de la Province de Quebec

IBERVILLE

A Notre Dame, le 19 du courant, M. Edouard Brosseau, marchand de St-Georges d'Henryville, conduisait à l'autel Melle Marie-Anne Arpin, fille de M. O. Arpin.

QUÉBEC

Heureusement, les rumeurs sinistres qui ont couru à Québec, au sujet M. Alexandre Taschereau, n'avaient pas de fondement, M. Taschereau est revenu à Québec avec son compagnon, M. Adams, en parfaite santé. Il est revenu à L'Islet dimanche après-midi. Le gros vent et la grosse mer l'avaient empêcher de donner plutôt de ses nouvelles. Ce qui avait fait qu'on le craignait noyé.

CARLETON

—Une des plus vieilles résidentes du comté de Carleton, probablement la plus vieille, vient de mourrir, en la personne de Mme Bridget Ryan. Elle avait autrefois habité Ottawa avec son fils, M John Ryan. Elle laisse 27 petits enfants.

RIMOUSKI

A Trois-Pistoles, ont eu lieu les funérailles de M. Nap. Rioux, ancien député de Témiscouata à la législature de Québec. M Rioux est décédé après une longue maladie, à l'âge de 62 ans. Il représenta Témiscouata à Québec de 1892 à 1896

MONTRÉAL

Un terrible accident a eu lieu, à Lachute, petite ville située à quelques milles de distance seulement de Montréal, sur le chemin du Pacifique allant à Ottawa.

M. et Mme Sauvé ainsi qu'un jeune enfant traversèrent en voiture la voie du Pacifique. Malheureusement ils calculèrent mal la distance ce qui les séparait du convoi du Pacifique venant d'Ottawa. Il furent frappés et tous trois tués instantanément.

TROIS-RIVIÈRET

Trois-Rivières, après Ste-Anne de la Pérade, a eu la visite des voleurs. On a opéré dans la manufacture de MM. J. C. Rousseau & Co.

Le coffre-fort qu'on a fait sauter, est réduit complètement en pièces, ainsi que les vitres de l'appartement où était ce coffre-fort. Heureusemet, il n'y avait que quelque sous dont les voleurs se sont emparés et ils sont repartis après avoir bu quelques bouteilles de ginger ale et de bière. Voilà ce qui s'appelle s'exposer au danger pour des prunes.

BAGOT

ACTON VALE, 18 septembre. —Dimanche dernier, le 17 du courant, notre petite ville était en fête; on célébrait le 25ème anniversaire de prêtrise du zélé pasteur, le Rév. M. Alexis Bouvier. Il y a eu presentation d'adresse, musique et banquet.

Le Rév. M. Alexis Bouvier est né le 24 juillet 1850. Il a été ordonné prêtre le 13 septembre. 1874.

Le Manitoba.

Mercredi, 27 Septembre 1899

LE REV. P. LACOMBE

On célébrait dimanche et lundi derniers, à Saint-Albert, le jubilé sacerdotal du rév. P. Lacombe.

Nous sommes l'écho de tous les coeurs en assurant au vénérable prêtre que tous se sont unis de pensée à ceux qui, plus heureux que d'autres, ont pu de vive voix lui exprimer leur admiration de sa longue vie de missionnaire, de son dévouement aux nobles causes, de ses services nombreux et variés rendus à l'Eglise et à son pays.

N'eut été l'énorme distance à franchir, les sommités sociales seraient accourcées de toutes les parties de la confédération pour lui présenter leurs hommages empressés. Le bon père Lacombe a, du moins, eu la consolation de voir auprès de lui en cette occasion, Monseigneur de Saint-Boniface, Monseigneur Grandin, Mgr Legal, et plusieurs de ses contrères et anciens compagnons de travaux.

Nous ne doutons pas que les fêtes n'aient eu tout l'éclat convenable. Nous attendons avec anxiété les journaux de l'ouest qui ne manqueront pas de nous en faire le récit. Nous en ferons part à nos lecteurs. En attendant nous sommes heureux de lui envoyer d'ici un chaleureux "ad multos annos."

LE PRIX DE CET ARGENT

Au loin comme auprès, il y en a qui trouvent admirable qu'un certain nombre de nos écoles reçoivent des octrois du gouvernement. Ils en tirent la conséquence que le gouvernement Greenway a dû nous faire de grandes concessions.

Nous attirons l'attention de ces braves gens sur la nature de la formule que nos maitres et maitresses d'école sont tenus d'assermenter pour assurer à leurs écoles les faveurs du gouvernement:

"Qu'il n'y a eu aucun enseignement religieux et qu'il ne s'est fait aucun exercice religieux dans la dite école durant ce semestre scolaire pendant les jours de classe, durant les heures d'école, après l'ouverture de la classe jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi."

Aucune école ne reçoit sa part des argents votés par la législature pour les fins scolaires à moins que l'instituteur ou l'institutrice en charge de l'école n'ait assermenté l'odieuse formule ci-dessus.

Voilà à quel prix un certain nombre de nos écoles reçoivent l'octroi du gouvernement.

QUESTION ET REPONSE

"L'Echo de Manitoba" est un petit journal qui, dans ses conversations, aime beaucoup à parler de vessies.

Il s'amusait aussi autrefois à brûler des pétards.

Son jeu favori est maintenant le jeu de "bubbles," cher à tous les enfants.

Depuis quelques semaines, en guise de boulet, il lance des bulles, dont personne ne s'émeut pour la simple raison que, soufflées trop faiblement à travers un chalumeau trop court, elles n'ont d'effet que sur le nez du souffleur, où elles vont toujours crever infailliblement.

En voici un exemple. Nous citons ce cher "Echo" textuellement:

"M. H. J. Macdonald a déclaré qu'il refuserait le droit de vote à quiconque ne pourrait lire et écrire l'anglais! Nous pouvons assurément compter que ce n'est pas celui-là qui favorisera la langue française!

"Qu'en pense M. J. Bernier?"

Chose extraordinaire, M. J. Bernier vit encore.

Laissons la parole à M. H. J, Macdonald; il va lui-même vous donner le démenti.

Parlant à Dauphin, le 20 du présent mois, le chef de l'opposition s'exprimait d'une manière claire et précise. Il disait:

"Le "Free Press", un grand nombre de réformistes de cette province et plusieurs organes du libéralisme dans la province de Québec, disent que mon intention est de défranchiser au Manitoba tout Canadien-français ne sachant pas l'anglais. Mais je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas assez stupide pour vouloir faire une chose semblable. Le Canada est peuplé principalement par deux races: la race française et la race anglaise. Les Français tiennent le pouvoir dans la province de Québec, et les Anglais dans les autres provinces. Voilà les deux nations que les événements ont rapprochées depuis des années, et ce serait le comble de l'absurdité pour moi de proposer l'adoption de mesures dont l'effet serait de ravir leur droit de vote à une classe de citoyens qui sont aussi canadiens que nous le sommes nous-mêmes."

C'est franc et catégorique. Si "L'Echo de Manitoba" et ses semblables ne comprennent pas, ils sont cent fois dignes de prendre le même train que Greenway.

Nous ne les croyons cependant pas si sots; ils comprennent très bien, ils savent où ils vont.

Ils se font trompeurs par systeme et par habitude. Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose! C'est ce que les écrivains de "L'Echo" espèrent, et dame! s'en donnent-ils un peu!!

Le peuple cependant voit à travers leur jeu. Le peuple voit leur conspiration contre les aspirations chrétiennes et nationales des pionniers de ce pays. Les colportages de "L'Echo," ses fureurs ou ses fausses insinuations n'auront d'autre effet que d'éveiller l'attention sur son servilisme à l'égard du gouvernement spoliateur à la tête duquel se trouve M. Greenway.

Les électeurs dans leur fière et calme indépendance, dans leur amour du droit et de la liberté, ne se laisseront pas entrainer à la remorque des gens qui oublient leur devoir et leur dignité au point de nous prôner la reconnaissance envers un homme et un gouvernement oppresseurs de notre race et de nos croyances.

LES ELECTIONS

Nous lisons dans le "Journal de Waterloo," dont nous aimons à rechercher avec soin l'opinion:

"On se prépare à des élections génerales pour l'automne dans la province du Manitoba. Comme on le sait, le chef du gouvernement actuel est Greenway, le traître Greenway qui, après avoir promis à nos compatriotes et coreligionnaires, pour avoir leur appui, de respecter leurs droits, s'est fait un plaisir, une fois au pouvoir, de fouler ces mêmes droits aux pieds. Il a pour adversaire Hugh John Macdonald, fils de feu sir John, qui est le chef de l'opposition conservatrice. Nos compatriotes appuient ce dernier dans la lutte qui se prépare, et nous croyons qu'ils ont raison. Comme le dit très bien notre confrère le MANITOBA, ce n'est pas précisément pour H. J. Macdonald que les catholiques travaillent; c'est contre Greenway, l'auteur de la persécution qu'ils souffrent depuis déjà tant d'années. On rappelle, à ce propos, que le chef de l'opposition manitobaine aurait déclaré qu'il ôterait le droit de vote à quiconque ne pourrait lire et écrire l'anglais. Mais M. Macdonald a nié lui-même avoir jamais fait pareille déclaration, dit le MANITOBA. Il faut donc espérer que Greenway sera défait aux prochaines élections."

Nous aimons à le répéter avec notre confrère; nous ne faisons pas la lutte pour M. Macdonald. Nous n'identifions pas notre cause avec la sienne ou avec celle de ses partisans. Mais, comme le dit la "Défense, comme il nous faut être en deça ou delà de la porte, c'est-à-dire, être pour ou contre Greenway, le choix ne nous parait justifier aucune hésitation. Le renversement du pouvoir dont la politique a été principalement de dépouiller les catholiques de leurs droits constitutionnels, serait l'une des formes du triomphe de la justice sur la persécution.

M. T. Schmitz, de Morden, vient d'acheter 45,000 briques de M. Modeste Lamontagne, de notre ville. 10,000 de ces briques seront expédiées cet automne et la balance, au printemps.

UN NOUVEAU DOCTEUR

L'"Echo" de la semaine dernière s'affuble du bonnet de docteur. Il entreprend de nous expliquer l'Encyclique "Affari vos," et nous invite à nous y conformer.

Nous déclinons la juridiction du confrère en ces matières. Il y a d'autres autorités que la sienne pour nous ramener au devoir si nous y manquions.

—Quand il veut se substituer à ces autorités, il se rend tout simplement ridicule.

Nous pourrions lui rendre bien amère son excursion à travers des champs qui lui sont interdits. Nous pourrions lui rappeler des souvenirs cruels. Nous nous bornerons à celui-ci.

Au lendemain de la publication de l'Encyclique, l'"Echo" informait sa clientèle que l'on devait lire ce grave document "entre les lignes." De là à le lire et à le comprendre de travers il n'y a pas loin. Nous ne hasardons rien en disant que le dernier article de l'organe française de M. Greenway en est la preuve.

Il prétend trouver dans l'Encyclique l'obligation pour les catholiques de supporter M. Greenway!

C'est audacieux. Mais de l'audace, s'il en faut, pas trop n'en faut; car, le téméraire qui dépasse les bornes se voit bientôt l'objet des colères de ceux qu'il a voulu tromper ou des risées de tout observateur judicieux.

Otez votre bonnet, garçon! Il n'a pas été taillé pour vous, et vous aurez beau tenter de l'ajuster, on verra toujours ce qu'il y dessous.

LES PONTES DE M. GREENWAY!

Sous le titre chantant de "Coq ou poule," le "Temps" du 19 publie une correspondance signée par "un catholique du Manitoba." Le "Temps" appelle cela un article de son "éminent collaborateur!"

Et savez-vous ce qu'il écrit cet éminent collaborateur? Que nous devrions tous voter pour M Greenway. Vous demandez pourquoi? Tout simplement parceque la sagesse des nations dit qu'il "faut être fou pour vouloir couper le cou à la poule pendant qu'elle pond!

Blotti derrière cette pittoresque comparaison, le gros-bec du 'Temps' accuse le MANITOBA d'avoir "pour but unique de faire croire que la poule n'a pas pondu."

Pardon! Puisque le poétique monsieur veut représenter Greenway sous la forme d'une Plymouth Rock, nous admettons sans marchander que la grosse poule libérale n'a pas perdu son temps à flâner au soleil. Elle avait bien d'autres choses à faire! Jugez du bel emploi de son temps et admirez la fécondité de cette pondeuse:

Première ponte: élection de M. Greenway, comme candidat conservateur à Huron-Sud, en 1875, et changement de plumage immédiatement après.

Deuxième ponte: promesses aux catholiques à Saint-François-Xavier, en 1888, pour faire battre M. Burke:—promesses violées peu de temps après.

Troisième ponte: visite respectueuse à Mgr Taché pour lui assurer que les droits de la minorité seraient sauvegardés:—droits spoliés presqu'au lendemain de cette visite.

Quatrième ponte: les lois scélérates de 1890.

Cinquième ponte: insolent démenti aux paroles de Mgr Taché.

Sixième ponte: règlement bâtard de 1896.

Septième ponte: déclarations du 13 février dernier, ou Greenway réaffirme la stabilité de la loi scolaire de 1890.

Une belle omelette n'est-ce pas? Eh bien, le gros monsieur la trouve exquise, lui! Ecoutez cela:

........"Nous savons bien nous, les principaux intéressés, que la poule a pondu: et pour une bonne raison, c'est que nous nous sommes nourris de ses oeufs et que nous nous en nourrissons encore."

Il n'a toujours par le palais difficile, cet homme "éminent." Chacun son gout, après tout; il y a des gens qui aiment les choses fai-andées.

Mangez bien, l'ami, pendant que vous en avez la possibilité; les omelettes achèvent de vous tomber tout cuites dans la bouche.

D'ici à quelques mois, plusieurs milliers de bottes vont faire voler en éclat le joyeux poulailler libéral de Winnipeg. De par la volonté populaire, la vieille poule ira épuiser son rocher parmi les hôtes de la basse-cour de Crystal City. Elle y pourra pondre à son aise, le restant de ses jours: son insignifiance la fera vite oublier de ses adversaires, et ses poussins, petits coqs et poulettes légères, la renieront à l'instant où elle ne pourra plus leur graisser la goulotte

Quant à l'intrépide "catholique du Manitoba," il peut se mettre sur le nid aussi souvent qu'il en sentira le besoin. Seulement s'il veut nous en croire, il cessera, lui aussi, de pondre publiquement: de cette façon il sera ridicule tout bas et pour lui tout seul.

L'HON. M. TAILLON

Importantes Déclarations

Parlant la semaine dernière, l'honorable M. Taillon a prononcé les importantes paroles suivantes. Nous engageons nos lecteurs à les lire et à les peser. Elles sont pleines de bon sens, d'énergie et d'honneur. Elles nous concernent puisque c'est à notre occasion qu'elles ont été prononcées:

"Je suis ici pour déclarer à sir Charles Tupper et à sir Mackenzie Bowell, à nos amis des provinces-sœurs, qui nous sont restés fidèles dans la revendication des droits garantis par la constitution, que les conservateurs de la province de Québec comprennent les devoirs que leur impose la loyauté de leurs alliés."........

"Pour justifier ces déclarations, je n'ai qu'à faire appel à votre bon sens et à votre honnêteté; je n'ai qu'à vous rappeler certaines règles de conduite que l'on devrait suivre partout, parce qu'elles sont indiquées par l'honneur et la plus commune prudence; ne les réservons pas exclusivement pour les affaires civiles, mais faisons-en l'application aux choses de la politique."

....

"Quand on promet, on doit tenir sa promesse: Chose promise est due; celui qui promet, sachant qu'il ne pourra pas tenir sa promesse ou avec l'intention de ne la pas tenir; celui pour qui promettre et tenir sont deux, est un trompeur; il n'est pas honnête; il ne mérite plus la confiance; et si les personnes qui ont été victimes de sa malhonnêteté lui confient encore leurs affaires, elles font acte de mauvaise administration et elles mériteraient d'être interdites.

"Pareillement, c'est manquer de sagesse que de se fier à un homme qui promet inconsidérément, sans savoir s'il pourra tenir sa promesse."

DANS LE MONDE RELIGIEUX

La supérieure du nouveau couvent de Sainte-Agathe est la Rév. Sœur Marie-Théodore.

Le R. P. Brochu, O.M.I., missionnaire du district de l'Athabasca-Mackenzie, est à Winnipeg, en route vers l'est. Son voyage pour venir ici a duré sept semaines.

La Rév. Sœur Dionne, supérieure des RR. SS. de la Charité, est partie pour un voyage d'un mois à Edmonton et Saint-Albert.

Le R. P. Magnan, de Qu'Appelle, était à Saint-Boniface jeudi et vendredi derniers; aussi M. l'abbé Campeau.

On annonce l'arrivée dans le diocèse de M. l'abbé Jutras, de Nicolet; il est le frère de M. le curé Jutras, de Letellier.

Re R. P. Enck, O. M. I., vient se fixer dans le diocèse. Il demeurera à l'église Sainte-Marie de Winnipeg

M. le chanoine Beaudry, de Saint-Hyacinthe, P. Q., est en promenade au Manitoba. Il y a quelques jours il a fait une chute de voiture, à Saint-Jean-Baptiste. Il s'est infligé des blessures internes. Nous espérons que ce sera peu de chose.

Revue de la Presse

Après avoir reproduit un article du "Pionnier," le "Courrier de Saint-Hyacinthe" ajoute:

"Mon excellent confrère sherbrookois a mille fois raison, nos frères du Manitoba ne peuvent, sans manquer au respect qu'ils se doivent à eux-mêmes, s'abstenir de voter contre Greenway et ses partisans.

Voici un échantillon de la prose du "Temps," d'Ottawa. C'est en réponse à un article de la "Patrie" sur Dreyfus. Le lecteur verra quel est le respect de cette feuille pour l'Eglise:

"Ceux qui arrachent la condamnation d'un juif à l'aide de faux papiers passés en secret à des juges ignorants et envoûtés n'appartiennent pas à la France chevaleresque; ils eussent plus brillé sous Louis XV. Ceux qui refusent justice à un juif et qui pour arriver à le condamner additionnent des quarts et des huitièmes de preuve avec des bruits populaires et des contes idiots, de façon à ce que le total tienne lieu d'une pièce authentique ou de deux témoins oculaires, ceux-là n'ont pas le droit de se réclamer de la Révolution: ils étaient mieux faits pour présider un Saint-Office quelconque

"Que la 'Patrie' reste, si elle l'aime, avec la soldatesque et les partis d'Eglise contre les libertés humaines, le 'Temps' se glorifie d'être entré dans les rangs des peuples civilisés pour exalter l'éternelle Justice qui ne fait acception de personne."—11 septembre 1899.

"Présider un Saint-Office quelconque"; "partis d'Eglise" opposés aux libertés humaines!" Ces expressions méprisantes sous la plume d'un écrivain indiquent le fond de sa pensée. Les catholiques peuvent juger du rôle qu'entend jouer la feuille qui les publie, dans leur lutte pour la sauvegarde de ce qu'ils aiment.

(De "La Défense")

"Sans doute, si Greenway, l'auteur de la loi scélérate, l'infâme persécuteur des catholiques manitobains, est culbuté du pouvoir, c'est vraisemblablement Macdonald qui sera appelé à prendre les rênes du gouvernement.

"Qu'est-ce que cela prouve?

"Est-ce que cela prouve que les catholiques manitobains n'ont pas raison de vouloir se défaire de leur acharné tyran?

"Est-ce que cela prouve qu'ils n'ont pas pour objet principal de leurs revendications, pour fin essentielle et même unique, la cause de leurs droits violés?

"Si Greenway est battu, Macdonald triomphera. Oui, sans doute; mais si Macdonald est battu, Greenway restera

"Il faut absolument qu'une porte soit ouverte ou fermée.

"Si la porte reste fermée, c'est-à-dire si Greenway se maintient au pouvoir, il est sûr et certain que les catholiques n'obtiendront jamais justice de lui.

"Si la porte s'ouvre, c'est-à-dire si Macdonald devient premier ministre du Manitoba, une foule de "possibilités" s'ouvriront devant les catholiques.

"Voilà leur espoir.

"Voilà ce qui les fait combattre pour le renversement du régime Greenway.

"Renverser un régime qui assure nécessairement la continuation des injustices dont souffrent nos frères manitobains, voilà la bonne cause.

Sous la direction de M. L. G. Belley, ex-représentant, à Ottawa, parait, depuis quelque semaines déjà, une nouvelle publication hebdomadaire, à Chicoutimi. "Le Journal," tel est son nom.

"Le Journal," dès son premier numéro, s'est montré d'une grande vigueur.

Pour preuve, ces lignes énergiques. Elles concernent un cultivateur canadien, qui, ruiné, dans une hasardeuse entreprise, s'est inutilement efforcé d'obtenir du gouveanement fédéral les moyens d'aller s'établir au Nord-Ouest.

Le "Journal" dit:

"Il n'y a pas d'argent dans le trésor fédéral pour aider aux nôtres! C'est la politique du gouvernement actuel.

Canadiens-français, êtes-vous forcés, par le malheur, de tourner les regards vers notre Nord-Ouest, pour vous établir dans ses plaines fertiles que traverse un chemin de fer que vous avez construit de vos deniers? Ne comptez que sur vous-mêmes pour vous y rendre, que cela coûte $200, $300 et même plus!!

Mais vous, Doukhobors, qui fuyez votre pays, parce que vous êtes trop lâches pour le défendre, paysans du Caucase, venez dans l'Ouest canadien.

Vous y êtes invités spécialement.

Nous irons vous chercher jusque dans vos montagnes; nous vous ferons traverser l'Europe, nous vous installerons dans nos meilleurs paquebots, vous et votre crapuleuse descendance et après que vous aurez franchi les mers nous vous débarquerons sur le sol de notre vieux Québec, à moins qu'avant l'on ne vous mettre en Quarantaine à la Grosse Isle pour vous nottoyer ce que vous aviez oublié de faire, avant de partir!

Ensuite...... "all aboard for the West" où vous vous sont réservées les plus fertiles terres du monde.

Rendus là, vous aurez coûté aux Canadiens comme aux autres citoyens de ce pays, deux cents et même trois cents piastres par tête.

Heureux hommes du Caucase! Heureux Doukhobors!

N'est-ce pas qu'elle est admirable la politique siftonienne!!

On savait déjà que le petit Sifton n'aimait pas les Canadiens; mais qui se serait douté qu'il leur préfèrerait un jour le crasseux Doukhobors?

DANS LE MONDE POLITIQUE

Le gouvernement Laurier nommera sous peu un juge adjoint au juge Dugas, à Dawson City. Le nouveau juge aura un salaire de $4000. On parle de M. D. C. Fraser, député dans Ontario, comme devant occuper cette position.

***

Sir Henri Joly de Lotbinière, ministre fédéral, est en voyage dans l'ouest; de même aussi, l'Hon. David Mills, ministre de la justice.

***

M. Tarte, ministre des travaux Publics vient d'arriver d'Europe, sa santé s'est grandement améliorée.

PERSONNEL

M. Louis Bouche, l'ex-maître de chapelle à l'église Sainte-Marie de Winnipeg, vient de partir pour aller demeurer à Chicago.

Notre ami M. Laurencelle, de LaBroquerie, était ici la semaine dernière, l'hôte de M. I. Leclair. Les capacités de M. Laurencelle comme instituteur ayant été reconnues, il reprendra encore cette année à LaBroquerie ses fonctions ordinaires.

Mlle Berthe Dubuc, fille de l'Hon. Juge Dubuc, est partie samedi pour Saint-Louis de Langevin, à 25 milles de Prince Albert, où elle s'est généreusement offerte à enseigner gratuitement l'anglais aux dames religieuses françaises de la Providence de Saint-Brieuc. Sur l'invitation de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et Madame Forget, Mlle Dubuc s'est arrêtée à Régina et a passé un jour à la résidence gubernatoriale.

Les élèves du collège font en ce moment leur retraite annuelle. Le R. P. Couture, S. J., en est le prédicateur.

AU CANADA

(Du "Courrier du Canada")

Mgr Falconio, nommé délégué apostolique au Canada, a eu, le 2 septembre, son audience de congé du Souverain-Pontife.

"L'Univers" a reçu à ce sujet la lettre suivante de son correspondant romain :

L'archevêque d'Acerenza et Matera, Mgr Falconio, de l'ordre des Frères Mineurs, nommé récemment délégué apostolique au Canada et sur le point de partir pour cette destination, a été reçu aujourd'hui en audience de congé par le Saint-Père C'était un spectacle touchant de voir, au sortir de l'audience, l'humble et vaillant Franciscain tout réconforté par les paroles et la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ pour l'accomplissement de la mission lointaine qu'il a reçue. Au reste, si, comme aux premiers temps apostoliques c'est toujours Pierre, vivant dans son successeur, qui choisit et délègue ses représentants, ceux-ci sont toujours animés aussi de la sainte ardeur qui leur fait affronter les épreuves et les difficultés de leur mandat

Rien, certes, n'apparait moins aisé, pour un pasteur d'âmes, que de quitter l'administration d'un diocèse où il est aimé et vénéré, pour aller au loin régler des questions compliquées, rétablir le calme et la concorde dans les esprits, tout en sauvegardant les droits de l'Eglise, comme l'exige la situation au Canada notamment sur le terrain scolaire, sur l'accord entre les deux pouvoirs, sur le respect à l'autorité épiscopale, sur le rôle assigné à l'action catholique et à la presse dans le soutien de cette autorité.

Mais Mgr Falconio y apporte une sagesse et une expérience à la hauteur de son zèle. Ce n'est pas la première fois, en effet, qu'il traverse l'océan Ses supérieurs l'envoyèrent aux Etats-Unis au sortir de ses études, à la fin de 1865, et ce fut là qu'il fut ordonné prêtre par Mgr Timon, évêque de Buffalo. Il s'y rendit de nouveau en 1867, comme secrétaire de la province franciscaine d'Amérique de l'Immaculee-Conception et y déploya dans les résidences successives d'Allégany, de Newfoundland et de Harbour Grace, le plus actif et le plus intelligent dévouement. Aux œuvres du ministère des âmes, il lui fut donné, à son retour en Italie, de joindre celle de l'administration dans les hautes charges de son ordre et dans la direction successive de l'évêché de Lacedonia (auquel il fut préconisé le 11 juillet 1892) et des siège archiépiscopaux unis d'Acerenza et Matera (où il fut transféré trois ans après). L'aménité, l'affabilité de ses manières, son soin à se mettre en contact assidu avec ses ouailles lui ont valu de leur part les sympathies les plus reconnaissantes, de même que sa grande fermeté de caractère a su imposer le respect à ceux-là même qui, en Italie, combattent trop souvent l'autorité, ecclesiastique, au lieu de l'appuyer. Bref, ses qualités éminentes, unies à sa connaissance des deux langues usuelles au Canada, font présager plein succès à la nouvelle mission que le discernement de Léon XIII vient de lui confier.

Mgr Falconio, délégué apostolique au Canada, s'est embarqué le 21, à Liverpool, à bord du "Bavarian," en route pour Québec, où il est attendu à la fin de cette semaine.

Après avoir séjourné en cette ville pendant quelques jours, le délégué se rendra à Montréal et ensuite à Ottawa.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

LORETTE

—Notre vénérable curé, M. l'abbé Dufresne, qui avait dû se rendre à l'Hôpital de Saint-Boniface pour y subir un traitement, nous est revenu heureusement rétabli. Il a chanté la grand-messe dimanche dernier.

—Un bien pénible accident est arrivé la semaine dernière dans notre paroisse. Le fils de M. VanRasse était à râteler quand le pauvre enfant tomba dans les broches du râteau, d'où il ne put se retirer. Attiré par ses cris, le père courat au devant des chevaux effarouchés pour les arrêter, mais ceux-ci continuant leur course, M. VanRasse fut frappé par la perche (tongue) du râteau lui infligeant une blessure des plus graves.

LA BROQUERIE

—La fromagerie réussit très bien, tout le momde en est satisfait.

—M. Honoré Simon est sous les soins des médecins à l'Hôpital de Saint-Boniface.

—Nous espérons avoir ici une gare avant longtemps. M. Mackenzie doit venir décider de l'affaire dans une quinzaine.

SAINT-PIERRE-JOLYS

—Un bien triste accident est arrivé ici il y a quelques jours. Le jeune enfant de M. Ovide Préfontaine, âgé de 8 ans, 8 mois et 12 jours, a été tué accidentellement par un de ses petits amis, âgé de 11 ans. Ce dernier étant allé chercher pour son père un fusil chez le voisin et ignorant qu'il était chargé, visa le jeune Préfontaine en pressant la détente ; le coup partit, et le jeune Préfontaine frappé un peu audessus du cœur tomba en disant : Ah, que tu me fais mal! Il fut ramassé par le Dr Gervais, qui ne put que constater la mort. L'enfant était studieux, doux et chéri de ses parents et maîtresses ; il allait au couvent des sœurs de Jésus-Marie ; il avait remporté plusieurs premiers prix. La famille éplorée a les sympathies de tout le public en ce lamentable accident.

SAINT FRS-XAVIER

—Un mot à la hâte pour vous annoncer la mort tragique de M. Wilfrid Boivin. Dimanche soir, après les offices religieux à l'église, sa femme et lui traversaient l'Assiniboine, sur le "ferry." Ils étaient assis dans la voiture quand leurs chevaux s'effrayèrent et se jeterent à l'eau. M. et Mde Boivin furent entrainés dans le courant. M. Sibeau qui était sur le rivage se lança à leurs secours. Il parvint à sauver Mde Boivin, mais il était trop tard pour le mari. Ce déplorable accident a jeté la consternation ici. Le défunt était très estimé, il était marié depuis quelques semaines seulement. Ainsi tous s'associent au deuil cruel de Mde Boivin.

NOCES D'ARGENT SACERDOTALES

On rappelle aux Messieurs du clergé que mardi prochain, le 3 octobre, M. le Curé Jolys prêchera en français à l'Eglise de l'Immaculée Conception, Winnipeg, à l'occasion des noces d'argent sacerdotales de M. le Curé Cherrier, chez qui un goûter sera servi à ses confreres du clergé, à cinq heures et demie. Le sermon sera suivi du salut du Saint-Sacrement et puis de l'adresse et de l'offrande d'un riche cadeau de la part du clergé diocésain.

Mercredi, 4 octobre, à 10 heures et demie du matin grand'-messe avec sermon par Mgr Langevin, dans la même église.

Le même jour, à 7.30 du soir, réunion des paroissiens et amis dans l'église pour féliciter M. le curé Cherrier sur ses vingt-cinq années de prêtrise, pour lui présenter une adresse et lui offrir en don les trois belles clohes récemment fondues en Belgique. Il y aura des discours, entr'autres une allocution du R. R. Drummond.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On vient de réparer le pont Louise.

—Exposition agricole à Dauphin, la semaine dernière.

—Le commerce de grain bat son plein dans la province.

—On a obtenu bonne quantité d'or à la Saskatchewan cet été.

—On croit à un changement d'horaire pour l'hiver sur le C. P. R.

—Le bois de chauffage se vend be $15 à $17 la corde à Dawson City.

—Ouverture de l'exposition aujourd'hui à Calgary, par le lieutenant-gouverneur Forget.

—John Rutherford, de Stratchclair, Man., s'est tiré une balle dans la tête samedi ; il y a très peu d'espoir de le sauver.

—M Joseph Piché nouvellement arrivé à Winnipeg, vient d'être nommé organiste de l'église de Ste-Marie. Nos félicitations.

—Le nombre des élèves au collège est de 86 ; au couvent des RR. SS. de Jésus-Marie, de 160 ; à l'Académie Provencher, de 145.

—Le nouvel hôpital des SS. de Miséricorde, au pont Maryland, à Winnipeg, sera bientôt ouvert. C'est un bel édifice à quatre étages.

—Les dames organisatrices du prochain bazar rencontrent partout la meilleur accueil. Au prône, dimanche dernier, M. le grand-vicaire a annoncé que le bazar se ferait à Winnipeg.

—Le Southeastern fait construire une station entre Ste-Anne et LaBroquerie. Cette station portera le nom de Steinback. Il y aura là avant longtems des élévateurs

—Les maisons de jeux à Skagway et Dawson City viennent d'êtres fermées. Vu les désordres causés par ces dangereuses maisons la police devient, dit-on, d'une très grande sévérité.

—Nous regrettons d'apprendre que M. de la Borderie est sérieusement malade à l'Hôpital de Winnipeg. M de la Borderie était parti de Saint-Malo pour se rendre à l'Hôpital de Sait-Boniface ; toutes les chambres privées étant occupées, il a dû traverser.

—On ignore peut-être dit le "Regina West," que le comte Esterhazy, si en vue dans l'affaire Dreyfus est un ancien résident des Territoires. Le comte a demeuré dans le district de Whitewood et est connu par un grand nombre de personnes du Nord-Ouest.

—"Telegram."

—De toutes parts la nouvelle nous arrive que le rendement de la récolte sera supérieur à tout ce qu'on a jamais vu dans le passé ; et dire que l'on veut empêcher à nos compatriotes des Etats-Unis et de Québec de venir ici, prendre leur part de ce beau pays, de cette terre promise !

—(L'Ouest Canadien)

—M. le Chanoine Vaillant, qui accompagnait Mgr Bruchési dans son voyage, a dit à un représentant de "l'Ouest Canadien," combien il a été étonné et surpris de voir tant de canadiens et de catholiques. "Les quelques champs que j'ai vus, dépassent toute imagination. Quel beau pays, quelle richesse du sol. J'ai été heureux de voir tant de Canadiens-français réussir si bien. On se croirait dans la Province de Québec. Bravo mes amis, continuez et tâchez de maintenir le courant d'immigration qui nous vient de toutes parts."

—Vente de terres pour arrérages de taxes à Kildonan, le 4 novembre.

—On signale les méfaits de nombreux petits voleurs à Winnipeg.

—Huit prisonniers du pénitencier de Stony Mountain seront envoyés à Kingston.

—Le nouveau gérant de la Banque du Commerce à Winnipeg est M. John Aird, de Toronto.

—Dawson City communiquera probablement avec Skagway par le télégraphe, le 20 du mois prochain.

—Des voleurs se sont introduits dans six magasins de Boissevain, dans la nuit du samedi au dimanche. Ils ont fait petite récolte : $20.

—L'ouverture de la chasse aux poules de prairie devrait avoir lieu le 1er octobre, mais comme le 1er octobre tombe un dimanche, la chasse n'est permise qu'à partir du jour suivant.

—On a la manie depuis quelque temps de tirer, de l'extrémité de la rue Bannatyne, à Winnipeg, sur des objets placés au blanc sur ce côté-ci de la rivière Rouge. Il en est résulté un accident, la semaine dernière: aussi le chef de police de la ville a-t-il pris des mesures avec le chef de police de Winnipeg pour qu'on aille ailleurs s'exercer au maniement des des armes à feu.

MENUS PROPOS

Qnelqu'un soutenait, devant un auditoire exclusivement composé de dames, qu'il n'avait jamais rencontré de femme laide.

—Ah ! quant à moi, monsieur, dit une des assistantes au nez camard et très aplati, je vous défie de ne pas me trouver laide !

—Vous, madame, répondit le quidam, vous êtes un ange tombé du ciel ; seulement, vous êtes tombée sur le nez ..

AVIS.

Les exécuteurs testamentaires de feu Georges Fleury D'Eschambault donnent par les présentes avis qu'ils ne seront pas responsables pour objets achetés, argent emprunté ou aucunes dettes contractées, de n'importe quelle façon, par aucun des héritiers de ses biens.

PIERRE D'ESCHAMBAULT,
Exécuteur Testamentaire.

THE ST. JEAN BAPTISTE GRIST MILL & ELEVATOR CO'Y LIMITED.

Avis est par les présentes donné aux actionnaires de la Cie The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Coy Ld qu'une assemblée générale de la dite compagnie aura lieu vendredi le 29e jour du mois de septembre, 1899, au Bureau du Secrétaire-Tresorier, à Saint-Jean-Baptiste, à trois heures P. M., pour recevoir les comptes des directeurs et élire un nouveau Bureau de direction pour l'année suivante.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés.

28 août, 1899.

LES PETITES ANNONCES

Telles que

MAISON A LOUER,
EMPLOI DEMANDÉ,
SITUATION VACANTE,
TROUVÉ,
PERDU,
PROPRIÉTÉ A VENDRE
A VENDRE,

Seront insérées dans LE MANITOBA à raison de 25 cents pour 6 lignes.

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

(Du " Pionnier ")

A L'occasion de la réunion du Conseil géneral de l'Union Franco-Canadienne, des officiers de cette florissante association avaient convié, le mercredi soir, 30 août, les membres du conseil et plusieurs invités à une délicieuse promenade en tramways.

Le départ s'est effectué à 7.30 hrs., en face des bureaux de l'Association, 73 rue St. Jacques.

Trois chars avaient été retenus. Dans le premier, qui avait été illuminé à profusion, ont pris place les membres de la fanfare du Mile End. Le deuxième était occupé par les militaires de la Garde Napoléon et enfin, dans la troisième voiture, nous voyions les officiers généraux de l'U. F. C., et quelques invités, notamment MM. J A. Chicoyne, M. P. P ; C. J. Magnan, directeur de l'enseignement Primaire, de Québec ; M. le C. H. deBois, des Trois-Rivières, les représentants des différents journaux de Montréal et un grand nombre de dames.

Le cortège a défilé à travers nos principales rues, visitant les quartiers St-Jean-Baptiste, Ste-Cunégonde, St-Henri, ainsi que le centre de la cité, soulevant partout les plus sympathiques attentions.

Cette promenade agréable s'il en fut, ne prit fin qu'un peu après 11 heures.

Le lendemain matin à 9 heures, le conseil général de l'Union Franco-Canadienne a ouvert ses séances.

Y étaient: président général; Dr C. N. deBlois, 2ème vice-président ; M. J. M. A Denault, secrétaire général et MM. Chénard, Cloutier,, Bellemare Chartrand, Beaudoin, Paquette et Larivée, formant un quorum.

Les résolutions suivantes furent acceptées à l'unanimité ;

" 10. Le conseil général approuve unanimement les nominations faites par le bureau de direction, de MM. L. G. Robillard, comme président, gérant général, et J. M. A. Denault, comme secrétaire trésorier général de l'Union Franco-Canadienne.

2o. Sur proposition de MM. Bellemare et Chartrand, le conseil approuve et ratifie unanimement un certain nombre d'amendements aux règlements de l'Associations tels que proposés par le bureau de direction :

30. Il est ensuite proposé par MM. Chartrand, Bellemare, DeBlois et Beaudoin, appuyé par MM. Larivière, Chénard et Beaulieu et résolu à l'unanimité, que l'arrangement intervenu entre le bureau de direction et le président général Robillard, d'une part, M. Odessa Paquette, président de la Garde Napoléon d'autre part. soit ratifié et que le bureau de direction soit autorisé à prendre toute les mesures nécessaire pour donner effet à cette entente.

4o. MM. Beaulieu, Bellamare, DeBlois et Chartrand proposent, appuyés par MM. Cloutier, Beaudoin et Paquette que le conseil général offre au président général, M. Robillard, l'expression de son admiron et de sa reconnaissance pour le travail actif et dévoué de ce monsieur en faveur de l'association ; résolu à l'unanimité.

5o. Sur proposition de MM. Chartrand et Bellemare il est unimement résolu que l'entière gratitude et approbation du conseil son également exprimées à M. J. M, A. Denault, le nouveau secrétaire trésorier général de l'association pour son concours efficace à l'œuvre commencée et que le conseil offre de plus ses remerciements les plus sincères à la presse canadienne-franco en général, notamment " La Patrie," " La Presse," " Le Pionnier " de Montréal, pour la publicité qu'ils accordent patriotiquement aux travaux et succes de l'Union-Franco-Canadienne.

M. le Dr DeBlois fait ensuite quelques remarques pertinentes pour le bien de l'association et il termine par une cordiale invitation au bureau de direction de l'Union Franco-Canadienne et à la garde Napoléon de visiter la ville des Trois-Rivières où ils seront reçus avec le toute les sympathies des amis sincères et pourront faire un travail de recrutement favorable également à l'association et à la population trifluvienne.

MM. Robillard et Paquette ayant ajouté quelque paroles d'approbation de cette suggession, il est unanimemt résolu que la première excursion annuelle de l'Union Franco-Canadienne et de la Garde Napoléon, se fasse aux Trois-Rivière, vu que nous comptons là de digues amis, parmi lesquels Sa Grandeur Mgr. Cloutier, M. P. V. Ayotte, du "Trifluvien," M. le Dr. C. N. DeBlois, notre dévoué vice président général, et autres.

Sur proposition de MM. Denault, DeBlois et Beaulieu, appuyé par MM. Beaudoin, Chartrand et Bellemare, unanimement résolument résolu que l'Union Franco-Canadienne adopte pour son chant officiel l'hymne patriotique de Cartier : " O Canada, mon pays, mes amours!"

Après quelques remarques des membres de l'Union Franco-Canadienne et du président général qui offre ses remerciements aux assistants, l'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

L'après-midi, à 2 heures, a eu lieu dans les bureaux de l'U. F. C., une réunion des délégués de toutes lss sociétés de bienfaisance pour discuter le projet de fédération.

A 4 heures Mgr Racicot a fait la bénédiction du magnifique drapeau de l'Association. Il y a eu allocution et cette fête religieuse s'est terminée par un salut solonel du T. S. Sacrement.

A 5 heures, les membres du Conseil général de l'U F. C., et et quelques invités étaient conviés à de fraternelles agapes au restaurant Grand Vatel, et le soir, à 9 heures, toute la population canadinne française se dirigeait vers le Parc Sohmer où l'Union Franco-Canadienne faisait sa fête champêtre.

A Propos d'Agriculture

LE MARCHÉ DU BEURRE

Un collaborateur du "Trifluvien," qui signe " Agricola," fait d'excellentes remarques sur les succès que notre beurre canadien commence à obtenir sur les marchés d'Agleterre.

Il prévoit le jour où nos produits prendront définitivement place sur le marché anglais suivant leur mérite et où nous serons admis en concurrence contre l'univers, sous notre propre nom.

Si l'on ajoute à cela, dit-il, la suppression presque complète de la consommation de l'oléo margarine en Angleterre, l'on sera en mesure de comprendre parfaitement les causes diverses qui ont créé la situation prospère où se trouve le commerce du beurre canadien, cette année. Et si nous continuons à employer les méthodes de fabrication les plus modernes et à améliorer notre système de transport, il est permis de croire franchement que, dans quelques années, le beurre canadien aura détrôné le beurre danois qui commande aujourd'hui la préférence sur le marché anglais, que ce ne sera plus le Danemark qui vendra du beurre à la Grande-Bretagne pour $33,000,000 mais bien le Canada, qui en fournit encore à peine pour quelque millions de piastre.

En terminant, je veux jeter un coup d'œil sur l'état actuel du marché. Loin d'avoir à craindre l'encombrement ou la spéculation, il est à constater qu'il y a très peu de beurre en magasin, et que les années dernières, à la même époque, les exportateurs en avaient de grandes quantités en magasin. L'an dernier, du 1er mai au 1er août, il avait été exporté 71,184 boites de beurre ; durant la même période 1899, les envois se chiffrent à 126,174 boites, soit une augmentation de près de 56,000 et au 15 août 1899, l'augmentation était de 90,000 comparée avec la même dates 1998. Et le "Câble " continue à apporter les commandes qui se font de plus en plus nombreuses. Cependant le " Farming " fait remarquer que les prix actuels ne pourraient plus être élevés, vu que le consommateur anglais achèterait probablement ailleurs plutôt que de suivre encore un mouvement ascentionnel du marché.

AU TRANSVAAL

Les armements continuent de part et d'autre au Transvaal L'Angleterre envoie incessamment du renfort, et Joubert, commandant au chef des Boers, organise la défense du territoire. L'Etat Libre d'Orange prêtera son appui aux Boërs ; les forces anglaises s'appuiront sur la colonie britannique de Natal. En attendant les négociations marchant tant bien que mal.

Les plans du grand hôtel que le C. P. R. se propose de construire à Winnipeg, seront connus d'ici à quelques jours.

COMMERCE

Marches de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 26 Sept. 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 17	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 12	à 0 14
Fromage	0 10½	à 10¾
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 75	à 0 80
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 68	à 69½
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Superieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

Pour $1.50 vous aurez une boite d'enveloppes imprimees, aux ateliers du Manitoba."

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No 39

Je conclus de la persistance de mon affection pour toi, que les obstacles ne viennent pas de toi. "

Ces aveux enivraient Gardella d'une joie sans egale, cependant elle eut peur de s'être trahie et demanda :

" De qui ces obstacles viendraient-ils s'ils ne venaient pas de moi ? "

Il se rapprocha d'elle et se pencha pour parler plus bas. La curiosité emporta la jeune fille, elle le laissa faire. Il murmura

" Tu te sacrifies à l'orgueil de ma mère, "

Elle voulut se reculer, il la maintint dans cette position .

—Jure-le.

—Ma parole suffit.

—Je veux plus que ta parole... jure.

—Je ne jurerai pas.

—Parce que le mensonge, par serment, te répugue ?

—J'ai dit vrai. " Elle essaya de reculer, il la retint.

" Je ne céderai que si tu sèdes toi-même, Jure que tu aimes un autre homme que moi ? "

" Elle hésita, réfléchit et, après de nouvelles hésitations, se tut. Il insista :

" Jure-le sur la mémoire de ta mère.

Elle se défendit.

Non, non, pas sur les morts.

—Il y a des vivants aussi sacrés que les morts... Jure sur l'honneur de ton pere. "

Elle tâcha encore de se dégager.

" Les fous sont des morts... je ne jurerai pas sur mon père.

—Alors jure-le sur ma vie. Moi, je ne suis ni mort ni fou. "

Elle fut tout à la fois effrayée et irritée.

" Laisse-moi ! laisse-moi !

—Tu ne le jures pas ?

—Non.

—Veux-tu que je te le dise pourquoi ?

—Non, non, laisse-moi.

—Je te le dirai pourtant. "

Il lui saisit les mains.

" Tu m'aimes ! tu m'aimes " cria Georges.

—Voilà, sans doute, comment les choses se sont passées au cimetière, " ricana une voix.

Georges et Gardella se retournèrent comme mus par un ressort, dans un mouvement d'épouvante. Gardella pâlit et chancela. La comtesse était devant eux, Georges avait oublié, dans l'émotion de son arrivée, de refermer la porte.

" Si vous avez tout vu et tout entendu, dit-il à sa mère sans baisser la tête et avec calme, je n'ai point à défendre Gardella, sinon je dois m'accuser de violence envers elle. Elle a été, comme au cimetière, la victime d'un emportement de ma tendresse, de ma tendresse, que vous raillez et dont je mourrai, si pour vous obéir, Gardella la dédaigne. "

Madame de Noirmont se reprit à railler.

" Vous ne variez décidément pas assez vos moyens de défense... prenez garde, la monotonie a ses dangers. "

Et toisant Gardella.

" Quand à vous, mademoiselle, je vous dois un témoignage. Vous êtes une victime bien complaisante. "

Sur ce sarcasme elle se retira. Gardella, atterrée, se laissa tomber sur une chaise et se mit à sangloter. Georges lui même était abasourdi, mais se remettant :

" Le sort en est jeté, Gardella. Tu sera comtesse de Noirmont. Il n'y a pas d'obstacles maintenant qui tiennent Ton honneur est en jeu. "

Il s'agenouilla devant la jeune fille. Elle se redressa.

" Si, s'exclama-t-elle, il y a un obstacle qui tient et c'est le plus insurmontable de tous. Cet obstacle... "

Elle plongea son regard dans les yeux de Georges et dit lentement et avec des larmes dans la voix.

" C'est ma consience. "

Il resta à genoux et lui saisissent les mains il dit avec une gravité profonde et émue :

" Maintenant Gardella que tu le nies par serment ou que tu l'avoues, ma conviction est formée : tu m'aimes... "

Elle le repoussa avec exaspération. Cette déclaration venait de faire sur elle l'effet que ferait sur un malheureux qu'on retirerait brisé d'un gouffre la vue de ce gouffre au moment d'y retomber de nouveau Elle repoussa Georges de toute sa force et l'excitant contre lui par le souvenir des outrages de la comtesse et, par la prévision des conséquences que cette seconde imprudence du jeune homme aurait dans sa destinée ; elle s'écria :

" Tu l'as dit Georges, tu l'as dit et c'est vrai ! Il n'y a pas de milieu dans une affection comme la nôtre c'est l'amour ou la haine. Je t'aimais sans vouloir en convenir, à présent je te hais et j'en conviens... Autrefois je serais morte plutôt que de me donner à un autre et maintenant j'épouserais les yeux fermés le premier qui voudra de moi. Ta mère a raison il n y a que l'abime, creusé par le devoir, qui nous sépara..... va-t'en, va-t'en.

Il l'obligea à l'entendre.

"Ecoute-moi d'abord. Je t'obéirai ensuite. "

Comprenant qu'il ne cèderait pas, elle se résigna à le laisser parler. Elle s'assit l'oeil en feu et les lèvres tremb antes aussi loin de lui que possible et attendit. Il dit.

" Tu crains pour ta conscience le poids du remords qui t'écraserait si, dans la désespoir de notre séparation et de ton abandon, je me donnais la mort . "

Elle se releva,

" Je n'ai pas le droit d'être ingrate et j'ai le devoir de me separer de toi. Ta mort, dut-elle remplir ma vie de deuil, ne mettrait pas un remords dans ma conscience. "

Il devint plus grave.

" C'est bien, Gardella ; c'est bien. "

Il fit un pas vers la porte. Elle gardait le silence. Il allait plus lentement à mesure qu'il se rapprochait du seuil De son côte Gardella luttait contre une reflexion qu'elle retenati sur ses lèvres.

—" De la menace au fait, " murmura-t-elle, il y a heureusement loin.

Il s'arrêta et la regardant.

" Juste le temps qu'il faut pour accomplir un autre fait. Le jour où tu te marieras avec le premier venu dont tu parles, que ce soit Gontran ou n'importe qui ce jour là sera mon dernier jour et moi, qui ne mens point en prenant cet engagement, je ne crains pas de t'en donner ma parole par serment.

Gardella le regarda fixe réfléchissait.

" Alors je ne me marierai pas... je m'en irai... loin, bien loin...

—Jusqu'au bout du monde je te suivrait. En quelque lieu que ce soit j'irai te rejoindre. "

Et comme elle se taisait le regard fixe, il se rejeta à ses genoux et les mains tendues vers elle :

" Tu ne comprends donc pas, fit-il avec des sanglots dans la voix, que je ne peux pas plus cesser de t'aimer que de cesser de manger. T'aimer est une nouriture aussi nécessaire à mon coeur que les aliments le sont à mon corps. Aussi, s'il arrivait que tu me tinsses trop longtemps éloigné de toi il en serait de même que si je cessais de me nourrir. Je mourrais et dans le secret de ta retraite comme dans ton mariage avec un autre, tu n'échapperais pas au remords de m'avoir tué. "

Elle eut un soupir de désespoir.

" Ton affection, gémit-elle, n'est qu'un monstrueux egoïsme. Il faut que je me deshonore par l'ingratitude en t'épousant ou que je me reproche d'être cause de ta mort.

—Oui, déclara-t-il. "

Dans un moment où elle eut eu plus de sang-froid, peut-être elle eut pris le parti de rire de cette alternative, mais déjà impressionnée comme elle était, elle s'énerva et voyant dans la décision formelle de Georges toute la fatalité de sa destinée, elle se remit à pleurer.

—Pourquoi suis-je pas morte en naissant, pourquoi ma pauvre mère est-elle venue mourir chez la mère de cet homme ! "

Georges voulut protester et lui montrer le bonheur qu'elle dédaignait, elle ne lui en laissa pas le temps en tournant contre lui sa colère fébrile.

" Tu es la cause de tous mes maux ! Sans toi, je n'en serais pas à craindre de ne pouvoir désormais vivre auprès de ta mère que j'aime et même auprès de toi que je hais ! et que l'habitude malgré tout, me rend cher. "

Transporté au ciel par l'aveu contenu dans cette récrimination et craignant d'irriter Gardella davantage il s'en alla avec lenteur en murmurant :

" Tout le fiel de tes reproches ne saurait rendre amère la douceur de l'aveu qui t'échappe et qui va me donner du bonheur pour la vie entière !"

XXIX

La vie de Gardella ne fut plus supportable à partir de ce jour. Madame de Noirmont ne lui adressa pas de reproches directs elle dédaigna de le faire ; mais elle ne manqua pas une occasion de se montrer impitoyable soit par la raillerie ou le mépris. Elle cessa de la tutoyer. Le *vous* cérémonieux, qu'elle employait maintenant à son egard, offensait la jeune fille autant qu'une injure. Elle n'eut pas de scène non plus avec Georges à propos de Gardella et sans être aussi dure envers lui, elle ne fut cependant plus la même qu'auparavant. Georges ne s'en préocupait point. Tout au ravissement de l'aveu arraché à Gardella, il était si heureux qu'aucun souci n'avait de prise sur lui Par contre, Gardella se débattait dans son enfer comme un oiseau pris au piège. Elle cherchait une issue à cette situation, elle n'en trouvait pas et ne savait à qui se confier. Quelque affection qu'Apettini eut pour elle elle n'osait lui raconter ses misères. Le général ne lui inspirait pas moins de confiance que le marquis et de plus, elle se sentait à laise avec lui, quoique elle le connut depuis moins de temps. Il est vrai que par Raynal des liens sacrés les unissaient l'un à l'autre. Peu à peu l'idée, d'abord vague de lui demander l'appui de ses conseils s'accentua tant et si bien, que cette idée devint une idée fixe et qu'elle résolut d'en tenir compte.

La comtesse exerçait sur elle et sur Georges la plus injurieuse surveillaece. Sa rancune se traduisait si visiblement que Georges finit par s'en inquiéter pour Gardella.

" Mefie-toi de ma mère, lui dit-il un matin qu'ils arrivèrent à table par hasard avant la comtesse. Je n'augure rien de bon de son attitude hostile et enigmatique. Soit sur tes gardes. "

Gardella nota l'avertissement. Justement Madame de Noirmont rompit le silence ce jour là. Elle dit;

A Suivre